

Réseau Africain pour la Promotion de la Femme Parlementaire (RAPFeP)

Leadership féminin au Parlement : Augmenter le nombre et l'impact des femmes dans le processus parlementaire

**Vidéoconférence pour l'Afrique de l'Ouest
15 février 2006**

RAPPORT

Contexte

Lors de la réunion de coordination du Réseau pour l'Égalité des Sexes du Centre Parlementaire à Nairobi en janvier 2006, les membres du Comité de coordination du Réseau avaient fait des propositions afin de réorienter le réseau sur la femme parlementaire et aussi voir dans quelle mesure il pourrait améliorer l'implication des femmes en politique. Par conséquent, le Comité a aussi recommandé un nouveau nom pour le réseau, c'est-à-dire le *Réseau Africain pour la Promotion de la Femme Parlementaire (RAPFeP)*

Compte tenu la nouvelle orientation du réseau genre, le Centre Parlementaire a organisé cette vidéoconférence avec des parlementaires de la sous région francophone dans le but d'échanger sur le rôle de la femme parlementaire et d'élaborer un plan d'action pour améliorer l'implication de la femme en politique.

Objectifs

- Discuter ensemble des obstacles et défis auxquels font face les femmes pour réussir dans la vie politique et plus particulièrement la situation des femmes au sein des assemblées nationales.
- Explorer les questions d'égalité des sexes et les outils nécessaires pour un meilleur respect et une mise en application du genre dans les législatures.

Pays participants

Les pays participants étaient au nombre de cinq : Mali, Sénégal, Burkina Faso, Bénin et le Niger. Cependant, à une semaine de la vidéoconférence, nous avons appris que les députés Béninois pour des raisons d'activités à l'Assemblée Nationale ne pouvaient plus y participer. La décision a été prise de procéder sans la participation du Bénin.

Les différents pays comptaient comme participants des membres du Comité de coordination du réseau; d'autres député/es ayant un rôle à jouer dans le réseau genre (membres de la Commission

du genre; caucus des femmes etc.) et des représentants de la société civile (regroupements féminins, etc.) ainsi que certains représentants du Ministère de la Femme dans le cas du Burkina Faso. Les députés participants comptaient des hommes et des femmes.

Le Centre parlementaire était représenté par ses agents du Bureau Régional de Dakar.

Agenda

1. Présentations
2. Contexte: sommaire de la réunion de coordination du réseau à Nairobi en janvier 2006 et réorientation du réseau Genre du Centre Parlementaire
3. Bilans pays: Présentation quant à la situation des femmes et du genre au sein de l'Assemblée nationale et actions entreprises ou prévues pour renforcer le nombre et le rôle des femmes parlementaires et les femmes en politique dans le pays
4. Discussion libre sur la promotion de la femme parlementaire et la situation au niveau de la sous région
5. Identification d'un nombre restreint d'actions concrètes et d'une stratégie de suivie pour le réseau

Présentations formelles

La coordinatrice du Bureau Régional du Centre parlementaire a présenté le sommaire de la réunion de Nairobi suivi par des contributions de l'Honorable Seynabou Ka Diallo du Sénégal et l'Honorable Viviane Compaoré du Burkina Faso, toutes deux membres du Comité de coordination ayant pris part à cette réunion. Ensuite ont commencé les présentations par pays.

Mali

L'Assemblée Nationale du Mali compte présentement 14 femmes sur 147 députés (9.5%). Le bureau de l'Assemblée compte une femme sur 18 membres et une seule femme est présidente de groupe. Il existe un collectif des femmes députées.

Le réseau des femmes parlementaires et ministre du Mali a fait un plaidoyer auprès des décideurs et de la commission des lois pour instaurer une loi des quotas pour les postes électifs, mais il n'a pas été accepté. Toutefois, elles ont réussi à obtenir du gouvernement une acceptation de privilégier au niveau du financement des partis politiques les partis ayant un nombre important de femmes avec au moins 10% de femmes candidates aux élections.

Ceci montre que l'implication des femmes en politique est une question d'actualité au Mali même si le pays œuvre beaucoup pour la promotion de la femme.

Burkina

Le Burkina compte 13 femmes sur 111 députés (11.7%), une femme présidente de commission et deux secrétaires élus. On peut constater ici aussi que la question sur l'implication des femmes en

politique demeure cruciale et ce malgré la création en 1997 d'un Ministère de la promotion de la femme suite aux revendications de Beijing. En effet, le Ministère est responsable pour un programme pour le renforcement de la femme burkinabé en politique dont le plan d'action sur les prochains 5 ans cible les points suivants :

- Statut social et juridique de la femme
- Amélioration des conditions de vie de la femme
- Renforcement des capacités et éducation
- Accès aux sphères de décision
- Accès économique

Un caucus genre a été créé à l'Assemblée nationale en 2005 composé de 26 membres et son objectif est d'atteindre un taux de 30% de femmes à l'Assemblée et 30% de femmes aux postes nominatifs. Le programme d'activité du réseau comprend entre autre des rencontres de sensibilisation et plaidoyer avec le gouvernement et les bailleurs; avec les chefferies et les chefs religieux; avec les partis politiques ainsi que les organisations de la société civile. L'objectif du réseau est de voir l'adoption de la loi sur le quota d'ici septembre 2006. Le réseau se félicite que déjà un des parti politique ont décidé de respecter la parité à la base pour les élections municipales de 2005 ce qui va déjà augmenter considérablement le nombre de femmes élues au niveau municipale.

Ce pays a cité entre autre blocages de l'implication de la femme en politique les valeurs culturelles qui sont présentes dans tout les pays africains mais aussi le manque de formation dont est victime une bonne partie des femmes et parfois leur manque de volonté.

Niger

Au Niger, les femmes représentent plus de la moitié de la population et seulement 16% des femmes sont rémunérées dans le secteur privé et 17% dans le secteur public. Le Niger compte 14 femmes sur 113 députés (12.3%) et ceci grâce à la loi sur les quotas instaurée depuis 2001. Cette loi stipule qu'il y ait au moins 10% de femmes à l'Assemblée nationale. Toutefois, il est à noter que malgré cette loi, l'Assemblée du Niger compte six fois moins de femmes que d'hommes. Néanmoins, l'Assemblée a maintenant une femme vice-présidente ainsi que deux présidentes de commissions.

Suite aux dernières élections législatives, un réseau genre a été créé à l'Assemblée du Niger. Ce réseau est appuyé par un programme de formation du PNUD et de la Belgique. Le nouveau réseau Genre travail pour la parité au sein de l'Assemblée et tente de sensibiliser les parlementaires sur les lois sensibles au genre et la protection de la femme.

Sénégal

L'Assemblée Nationale compte actuellement 25 femmes sur 120 députés (20.8%) dont une vice-présidente, une questeur, une rapporteur du budget et deux présidentes de commissions. Comme on peut le constater, ce nombre est supérieur à ceux des pays cités plus haut. Cependant, il est à souligner que les femmes sénégalaises ont atteint ce niveau de prise de décision à la suite du processus démocratique qui a commencé en 1974 avec le pluralisme. Les associations de femmes ont également aidé.

Malgré ce nombre, les Sénégalaises doivent continuer la lutte afin d'atteindre la parité et plus d'accès aux instances de décision. La constitution sénégalaise n'a pas ratifié la loi sur les quotas mais par contre accorde à la femme le droit à la terre. Certains partis politiques se sont eux-mêmes imposés des quotas mais les groupements féminins aimeraient voir la loi du quota légiférée.

Un collectif des femmes parlementaires a été créé à l'Assemblée Nationale du Sénégal mais il n'est pas très actif pour l'instant. Une des recommandations serait que le collectif soit plus engagé avec les autres réseaux qui existent au Sénégal et dans la sous région tel que le réseau parlementaires et ministres, le réseau RAPFeP et autres. Les femmes députées au sein de leurs partis devraient aussi promouvoir les nouvelles candidates et ouvrir une place aux autres. Les femmes parlementaires devraient identifier et soutenir de nouvelles candidates.

Action parlementaire

Les actions proposées par les participants pour améliorer l'implication des femmes en politique sont les suivantes :

- En Afrique, les femmes fréquentent moins l'école que les hommes ce qui fait qu'une fois au parlement elles se retrouvent avec un handicap, une formation est donc primordiale, pour les aider à mieux assurer leur rôle.
- Les réseaux de femmes doivent s'organiser pour combattre le poids socioculturel qui pèse sur la femme en sensibilisant les populations de manière générale sur l'importance d'impliquer les femmes au niveau politique pour un meilleur développement;
- Faire comprendre aux femmes la nécessité de s'unir et de se soutenir afin d'amener un nombre plus important de femmes à la législature. Ainsi le COSEF au Sénégal propose que chaque femme parlementaire parraine une nouvelle candidate de son parti afin de l'aider à gravir les échelons et battre campagne.
- Trouver une synergie entre les différents réseaux de femmes en politique et les élargir afin qu'ils soient accessibles à toutes les femmes (société civiles et regroupements de femmes).
- Faire de sorte que les instances de promotion de la femme soient dirigées par des femmes
- Faire de la parité un critère de validation des listes électorales et de même pour les listes des collectivités locales et autres instances
- Renforcer les capacités des femmes en politiques d'où l'importance des institutions comme le National Democratic Institut (NDI) et le Centre Parlementaire Canadien et vulgariser les textes en faveur des femmes à la base.

- Faire des actes de plaidoyer et s'échanger des expériences et connaissances à travers l'Internet, les vidéoconférences et si possible avec des activités régionales et continentales

Les participants ont aussi identifié des recommandations concrètes pour le réseau RAPFeP :

- Mettre en place une stratégie de lutte commune pour le réseau RAPFeP en prenant en compte les spécificités de chaque pays et en aidant chaque pays à développer sa stratégie nationale
- Impliquer les hommes parlementaires dans les activités du réseau et développer un réel partenariat avec les hommes afin qu'ils puissent soutenir et appuyer les efforts de leurs collègues féminines. Les membres du réseau doivent apprendre à négocier avec leurs confrères
- Développer des liens avec les organisations de la société civile qui sont partie prenante pour aider à la formation des députées et qui œuvre pour la promotion de la femme en politique
- Bien que le cadre législatif existe pour la promotion de la femme, le défi se trouve dans la mise en application des lois et le RAPFeP doit se concentrer sur la sensibilisation et le contrôle de la mise en œuvre et respect des lois pour la protection et promotion de la femme
- Le RAPFeP doit travailler avec les partis politiques pour les sensibiliser et obtenir leur accord pour un respect de la parité et interpeller les chefs de partis à se prononcer sur la question des quotas et la femme en politique
- Le RAPFeP doit aider à promouvoir la visibilité des femmes parlementaires avec des activités à la base

Suivi

Les participants ont exprimé le désir de rester en contact entre eux mais aussi avec d'autres femmes afin de faire le suivi mutuel de la mise en œuvre des actions proposées. Puisque tous étaient d'accord que l'Internet et le e-mail en particulier restent les outils les plus efficaces pour la communication, une liste de contacts et une liste de distribution électronique seront circulées pour permettre la discussion de se poursuivre par le biais du site web du Centre Parlementaire.

Dakar le 24 février 2006

Marie-Jeanne Diouf et Christine Ivory